

PNM Normand Breton

Groupe de travail de concertation « usage et gestion de l'espace maritime » CR de la réunion de synthèse du 20 avril à Pleine Fougères

Représentants CEC : A Theret / T Le Goff

Nb de personnes présentes : environ 50 ?

La synthèse est faite à partir d'une présentation qui n'est pas encore à dispo sur le site ftp de l'AAMP. Elle résume clairement les sujets qui ont été remontés et classés. Je ne ferais ici qu'un simple résumé de cette prez.

Rappels de H Moalic (souvent en réponse à des interventions) : L'AAMP a été missionnée pour déterminer la pertinence d'un PNM dans le secteur. L'objectif de ces réunions en mobilisant les connaissances, est de lister ce à quoi pourrait servir le PM, et sur quels territoires il pourrait agir. Après avoir fait des propositions de périmètre et d'orientations, il sera également proposé des pistes d'actions.

Charge ensuite aux acteurs ministériels de décider et de choisir dans cette liste.

La synthèse traite les 2 volets orientation et périmètre.

8 orientations identifiées :

1. Faciliter la concertation
Meilleure planification de l'occupation de l'espace maritime
2. Améliorer les connaissances scientifiques
Mise en place de dispositif de surveillance : Economique, social, ressource
3. Faciliter l'accès à l'information
Informer, sensibiliser, améliorer les connaissances
4. Force d'expertise et de médiation
Afin d'objectiver les débats
Identification des bonnes pratiques et études d'impact
5. Améliorer le contrôle
Rendre plus cohérent les réglementations
Meilleure coordination des polices
6. Apporter un soutien économique et social
Relais des politiques publiques
7. Appuyer / accompagner les innovations
ex recherche crépidule
8. Faciliter la coopération internationale et interrégionale.
Jersey / Guernesey : axe d'amélioration d'échanges commerciaux

S'en suit différentes déclarations / interventions :

- Pascal Leclerc – CD Pêche 35
Nous n'accepterons pas les propos diffamatoires. L'échange loyal doit être un pilier des discussions.
Je ne sais pas à quoi il fait allusion ?
- Pierre Lebas (président des Amis du rivage de la baie) (écologiste)
C'est bien beau tout ça, mais sur quel niveau de moyens pouvons-nous compter ?

- M Renoult – adjoint mairie St Malo
Ce n'est pas le moment de parler de moyen. Le scepticisme de certain pourrait faire prendre une tournure défavorable au PNM.
- Maurice Janin (ancien maire de cancale, conseiller général, conchyliculteur)
appuyé par Marcel Le Moal (adjoint mairie St Malo, conchyliculteur)
Les initiatives sont actuellement soumises à de très nombreuses couches législatives et règlementaires. Il y a toujours quelque chose qui empêche d'avancer. Les acteurs économiques se découragent devant tant de difficultés (réunions, concertations, débats...). La crainte est que le PNM n'en rajoute encore. Il est indispensable que le PNM remplace une partie des autres contraintes.
Les acteurs ont besoin de rapidité. Ne peut-on pas proposer des opérations pilote / test pour accélérer et remotiver les acteurs.
Exemple : projet de moules sur filière : que pourrait apporter le PM ?
Réponse H Moalic : la mission d'étude n'a pas de mandat pour intervenir.
- Michel Lesné (bretagne vivante)
Il faut exprimer clairement ce que nous souhaitons avoir dans ce PM

Les périmètres possibles du parc

1. Périmètre minimum : de Carteret à Fréhel
Sans La Hague ni parc éolien
Echelle vs moyens accordés ?
Variante 1 : élargissement par palier
Variante 2 : exclusion des accords de la baie de Granville (ABG)
2. Périmètre maximum
→ C'est celui le plus cité
Cohérence biologique et géographique
Hydrodynamique globale de la baie
Intégration de tous les N2000
Variantes
 - Limité à Carteret
 - Jusque Erquy
 - Jusque St Brieuc / Bréhat
 - Jusqu'aux Hauts de Bréhat
 - Tout le 22 !!
 - Prise en compte des archipels (roches douvres)
3. Havres et baies
→ Globalement la majorité se prononce pour toutes les inclure
Economiquement et écologiquement
Il reste une réticence sur le havre de la Rance...
4. Iles Anglo Normandes
Clairement exclues du périmètre du PM, mais concertations et coopérations (Channel Island Conference)

Autres interventions / informations.

Un parc régional et un parc marin sont en exclusion mutuelle.

- M Renoult
Attention à ne pas laisser croire à une sanctuarisation du parc marin en étant trop petit, en n'incluant pas les EMR et la Hague.
- Pascal Leclerc
Si la pêche 22 n'est pas dans le parc marin, il n'y a pas de raison que la pêche 35 y soit ; nous demanderions alors à en être exclus également.

En conclusion :

La présentation reprend pas mal d'idées entendues et discutées lors de la première réunion. J'ai l'impression que comme dans d'autres parcs marins, les orientations générales restent les mêmes.

Vous aurez des compléments avec la présentation AAMP.

Tanguy Le Goff , FCSMP, CEC